



Paris, le 14 novembre 2013

Communiqué de presse

L'UNAPL dénonce l'acharnement fiscal du gouvernement sur les professionnels libéraux

L'UNAPL dénonce l'acharnement fiscal du gouvernement sur les professionnels libéraux et en particulier pour les 80% d'entre eux qui relèvent du régime des bénéficiaires non commerciaux (BNC) dont il veut aggraver de 40% la cotisation foncière des entreprises (CFE) par rapport à leurs homologues relevant du régime des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC).

Même sans bonnet rouge, ni d'aucune autre couleur, les professionnels libéraux sont révoltés par l'injustice de cette mesure contenue dans le projet de loi de Finances pour 2014.

Les professionnels libéraux, dont l'immense majorité exerce en BNC, se demandent ce qu'ils ont bien pu faire au gouvernement pour mériter un tel traitement et un tel mépris.

Le gouvernement justifie la disparité de traitement entre professionnels en BNC et professionnels en BIC par le fait que les entreprises relevant du BNC auraient des « facultés contributives » plus importantes que les autres. L'UNAPL dénonce cet argument d'autant plus fantaisiste que le modèle économique des deux régimes n'est pas significativement différent, mais surtout, la CFE n'est pas un impôt basé sur les facultés contributives contrairement à d'autres, comme l'impôt sur le revenu qui s'applique à tous.

Que cherche le gouvernement en agressant les entrepreneurs libéraux ?

Les professionnels libéraux exercent sous leur seule responsabilité des prestations techniques, de soins ou de conseil au service direct de leurs concitoyens, et souvent des plus modestes d'entre eux, qu'ils accompagnent dans leur vie quotidienne. Dans le contexte économique actuel, leur tâche est devenue difficile et complexe, et de nombreuses professions connaissent des difficultés économiques inédites.

Aussi l'acharnement du gouvernement est totalement inacceptable et génère l'incompréhension la plus totale des professionnels !

L'UNAPL a donc décidé d'engager une action auprès des députés pour leur demander d'agir et prépare d'autres actions si elle n'arrive pas à faire rétablir le principe d'équité de toutes les entreprises devant l'impôt.

Contact presse : Dr Michel Chassang Tél. : 06.85.72.60.83

A propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 59 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. En savoir plus : www.unapl.fr